



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 007/ACAJ/2024

*« Election des Gouverneurs, Vice-gouverneurs et Sénateurs :  
Prévenir la corruption et la violation de l'article 198 de la Constitution »*

Kinshasa, le 10 mars 2024, Subsidièrement à son communiqué du 08 mars 2024 relatif aux actes de corruption qui émaillent le processus des élections des gouverneurs, vice-gouverneurs et sénateurs, l'ACAJ demande aux députés provinciaux d'observer scrupuleusement l'article 198 qui stipule que « Le Gouverneur et le Vice-Gouverneur sont élus pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois à la CENI et aux députés provinciaux au sein ou en dehors de l'Assemblée provinciale ».

S'agissant notamment de l'élection au governorat de Lualaba, l'ACAJ constate que la candidature de Fifi Masuka violerait cette disposition constitutionnelle.

Au regard de ce qui précède, l'ACAJ recommande :

- A la plénière de la CENI d'invalider toutes les listes des candidatures aux governorats ou vice-governorats des provinces qui violent l'article 198 de la Constitution ;
- Aux députés provinciaux de ne pas élire des candidats sur lesquels pèsent des soupçons concordants des détournements des deniers publiques ;
- A la population, à poursuivre la dénonciation systématique des actes de corruption sous toutes ses formes ainsi que des violations de la Constitution ;

Pour toute information supplémentaire, contactez :

Me Georges KAPIAMBA, Président de l'ACAJ

Téléphone : + 243 81 048 8537, 814178272

Email : [acajasbl@yahoo.fr](mailto:acajasbl@yahoo.fr), [info@acajrdc.org](mailto:info@acajrdc.org)



**Bureaux**

- Kinshasa :  
05, Av. Kasongo, Quartier Socimat, C/Gombe  
- Lubumbashi :  
520, Av. Djamena, C/ Lubumbashi

Téléphone : +243 81 04 88 537, 84 00 46 298, 97 22 37 996

Email : [info@acajrdc.org](mailto:info@acajrdc.org)

Web site : [www.acajrdc.org](http://www.acajrdc.org)

Impôt : A1923800R

N° de Compte Bancaire TMB :

00017-11002-52482910001-51 ACAJ ASBL

**Représentations :**

- Bukavu - Mbuji-Mayi  
- Bunia - Kananga  
- Goma - Kalemie  
- Mbandaka - Likasi